

L'évolution des métiers de la fonction publique

Déclaration du groupe Associations

En France, la fonction publique repose sur la recherche d'un équilibre constant entre intérêt public et initiative individuelle ; l'action publique se doit d'être robuste et efficace, car elle est garante de l'intérêt général.

Cet avis s'inscrit dans la suite de deux avis pris par notre Assemblée : celui de 2016 sur L'évolution de la fonction publique et des principes qui la régissent, celui de 2017 sur le projet de loi pour un « État au service d'une société de confiance » ; et également après la promulgation de cette loi le 10 août 2018.

Or, la relation de confiance entre la Communauté des Citoyens et l'administration ne s'improvise pas. Elle s'est construite avec le temps et repose sur des principes généraux qui la structurent. Prenons le temps de les rappeler ; ils font écho à l'actualité et répondent aux attentes régulièrement exprimées par nos concitoyens : continuité du service, adaptabilité, égalité d'accès, neutralité, laïcité. Auxquels il faut adjoindre l'indépendance, l'impartialité et la responsabilité qui sont plus spécifiques à la fonction publique. Ces principes doivent être articulés car ils sont forgés par une histoire et forment un tout équilibré qui caractérise bien notre conception du service public à la française.

Concernant l'avis, nous étions interrogés sur l'évolution des métiers de la fonction publique. Cette question peut être déconnectée d'une analyse et d'un débat sur le sens du métier, sur la vocation, sur les missions et l'organisation de la fonction publique. La fonction publique, ce sont plus de 5,5 millions de personnes, réparties sur tout le territoire, soit 19,9% des personnes occupant un emploi dans notre pays.

En outre, différents facteurs sont à prendre en compte pour anticiper ces évolutions : la démographie territoriale, les progrès techniques et technologiques, les questions environnementales, sans oublier les dynamiques propres aux trois versants de la fonction publique.

Enfin, l'avis met en exergue des éléments de méthode bien précis. Il invite notamment à renforcer la fonction Ressources humaines et son pilotage, à renouveler le dialogue social pour le renforcer, à considérer sérieusement la parole et les idées des agents qui sont au plus près des habitants et constituent à ce titre d'excellents observateurs des besoins de

notre société. Pour cela il est nécessaire d'investir sérieusement aussi dans des formations tout au long de la vie, dans la gestion des compétences et des savoirs.

Cet avis a le grand mérite d'être technique et de répondre à la question posée. Le groupe des associations a beaucoup apprécié la qualité des auditions et des débats qui ont permis à sa représentante, simple citoyenne et peu experte du sujet, d'entrer dans la culture du métier.

Nous, associations et fondations, qui œuvrons au quotidien en lien et en complément des acteurs publics, parce que nous considérons que l'intérêt général n'est pas la simple somme des intérêts particuliers et qu'il faut être vigilant pour préserver cette ambition d'intérêt général qui devrait irriguer un peu mieux toute notre société, nous soutenons avec conviction les préconisations présentées.

Nous formons également le vœu que le Gouvernement tienne compte de cet avis, car il apporte des réponses concrètes et utiles aux orientations définies hier soir par le Président de la République.